

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 Avril 2023

Date de convocation : 07 avril 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

Le sept avril deux mille vingt-trois, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, **en séance publique**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Patrick MARY, Le Maire, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.**

Etaient présents :

Frédérique ALBERT, Emilie GAUTIER, Wladimira GRONCHI, Elodie MARTIN, Patrick MARY, Alain SOUSSEN, William VALAT, Stève LECHEVALIER, Incarnation SCHMID-LOSSBERG

Absent excusé : SOUSSEN Alain, VALAT William

Procuration :

Mme Emilie GAUTIER a été nommée secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur Patrick MARY donne lecture des points :

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 Procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2023
- 2 Approbation du compte de gestion 2022
- 3 Vote du compte administratif 2022
- 4 Affectation du résultat 2022
- 5 Vote des trois taxes locales 2023
- 6 Vote du budget primitif 2023
- 7 Décisions du Maire
- 8 Questions diverses

ooooo

### **1- Procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2023**

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité des présents.

## 2- Approbation du compte de gestion 2022

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 (Budget M14), les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la "journée complémentaire" ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Patrick MARY, et, à l'unanimité des membres présents, DECLARE que le compte de Gestion (Budget M57), dressé pour l'Exercice 2022 par Monsieur le Trésorier Principal du Service Gestion Comptable Est de Saint-Mathieu de Trévières, visé et certifié conforme par l'ordonnateur dans ses résultats, n'appelle pas d'observation.

## 3- Vote du compte administratif 2022

Monsieur Michel HENRION, conseiller municipal présente au Conseil Municipal le compte Administratif 2022 de la commune qui se compose comme suit :

### Résultat de l'exercice 2022

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	189 080,00 €	193 023,64 €	+ 3 943,64 €
Investissement	417 377,56 €	187 982,08 €	- 345 664,41€

### Résultat de clôture de l'exercice 2022

	Résultat clôture 2021	Résultat exercice 2022	Résultat clôture 2022
Fonctionnement	308 247,45 €	3 943,64 €	312 191,09 €
Investissement	116 268,93 €	- 345 664,41 €	- 229 395,48 €

Considérant que le Compte Administratif présenté est en tout point conforme au Compte de Gestion établi par le Comptable Public de la Collectivité,  
Hors de la présence de M. Patrick MARY, Maire et par délégation ordonnateur de la commune,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Michel HENRION,  
Et, à 7 voix Pour, 0 voix contre et 0 Abstentions des membres présents,  
Le Compte Administratif 2022 (Budget M57) est adopté.

#### 4- Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022, Budget M57,  
Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2022 (Budget M57)  
de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 BUDGET M57	
Résultat au 31/12/22 EXCEDENT SECTION FONCTIONNEMENT.....	312 919,09 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Affectation à l'excédent reporté Section Fonctionnement « report à nouveau crédeur » ..... cpte 002 .....</li> </ul>	312 191,09 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés d'affecter le  
résultat d'exploitation 2022 comme énoncé ci-dessus.

#### 5- Vote des trois taxes locales 2023

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le conseil municipal doit voté le taux de la taxe d'habitation  
sur les résidences principales.

Monsieur Patrick MARY, Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter le  
taux des trois taxes locales pour l'élaboration du Budget 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

- NE PAS MODIFIER les taux existants.

Ainsi les taux votés sont les suivants :

Taxe foncière bâti (Taux communal : 7,95 % + taux départemental de TFPB 2020 : 21,45 %	29,40 %
Taxe foncière non bâti	27.55 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	6.89 %

## 6- Vote du budget primitif 2023

Monsieur Patrick MARY, Maire, présente au Conseil Municipal les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2023 (Budget général - M57) :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	528 648,06 €	528 648,06 €
Section Investissement	775 996,50 €	775 996,50 €
Totaux	1 304 644,56 €	1 304 644,56 €

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur Patrick MARY, Maire, et, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les propositions du Budget Général pour 2023, en dépenses et en recettes.  
DIT que ce budget est voté

- Au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'Investissement

## 7- Décisions du Maire

Néant

## 8- Questions diverses

- Servitude du terrain B107 : attention, le terrain est classé agricole. Le futur acquéreur sera reçu en Mairie pour échanger sur son projet nécessitant la servitude.
- Commission festivité : organisation d'un apéritif offert par la mairie. La date du 13 Mai est proposée, elle reste à définir.

*Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été passé en revue, la séance est levée.*

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Monsieur Patrick MARY, Maire de Garrigues,

Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil Municipal